



Bien pinel et séparation

Par Amade59

Bonjour,

Je me sépare de mon conjoint avec qui je suis pacsee depuis 2018.
Notre pacs a été modifié en 2019 pour passer sous le régime de l'indivision.
Nous avons acheté un appartement pinel en 2020.

Il nous reste encore 2 années sur le pinel. Nous comptons le garder tout les deux malgré la séparation.
J'ai lu que nous pouvons passer en indivision et déclaré chacun sur nos impôts les réductions adéquates.

Mon ex conjoint m'affirme que si je quitte le domicile avant le 2 janvier 2025. Ma déclaration d'impôt ne se fera plus au domicile conjugal donc nous aurons à rembourser les avantages perçus, les retours d'impôts depuis le début du pinel.

J'ai du mal à comprendre pourquoi car les Déclaration de revenus 2024 vont se faire en 2025. Je ne vois pas pourquoi il faut attendre 2025.

Par yapasdequoi

Bonjour

Votre question est bizarre : l'achat en Pinel défiscalise des revenus locatifs alors que vous y habitez ?

Posez votre question au centre des impôts.